

RAPPORT DU COMITE D'AUDIT DU CERSA

Ordre du Jour :

- Validation du rapport d'audit externe 2017
- Divers

1- VALIDATION DU RAPPORT D'AUDIT EXTERNE 2017

La revue des rapports de l'audit externe (rapport d'audit financier et rapport de recommandations) par la commission a porté sur les points suivants :

- 1.1- La qualité du rapport et sa conformité avec les termes de références
- 1.2- Les états financiers
- 1.3- Le contrôle interne.

1.1- La qualité du rapport et sa conformité avec les termes de références

Les Termes de références de la mission exécutée par le cabinet BAGE prévoient que l'audit soit réalisé en conformité avec les Normes Internationales d'Audit (ISA) édictées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC).

L'auditeur doit produire les livrables ci-après :

- Rapport d'audit
- Rapport sur l'évaluation du contrôle interne (rapport de recommandations)
- Rapport a posteriori des acquisitions.

La présentation des rapports d'audit est globalement conforme aux termes de références et aux directives de la Banque mondiale en matière d'audit.

1.2- Les états financiers

Le cabinet BAGE doit exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière réelle du CERSA en validant la régularité et la sincérité des comptes à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du CERSA sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement.

Le cabinet BAGE a formulé deux (2) opinions sans réserves sur :

- 1- Les états financiers du projet
- 2- La gestion des comptes spéciaux.

1.3- Le contrôle interne

Suite à l'évaluation du dispositif de contrôle interne par le cabinet BAGE, il a relevé la mise en œuvre satisfaisante des recommandations de l'audit 2016 sauf celle relative à la mise à jour du manuel de procédures du projet.

Une nouvelle recommandation a été formulée pour l'exercice 2017 et porte sur :

- La nécessité de disposer d'un carnet de reçus prénumérotés à trois feuillets en lieu et place des carnets à deux feuillets que le centre utilise pour les revenus générés.

A l'issue de la revue des rapports d'audit externe au titre de l'exercice 2017, le Comité a formulé les recommandations suivantes à l'endroit de la direction du CERSA et de l'Auditeur :

- 1- Définir une feuille de route pour l'application des recommandations de l'auditeur externe.
- 2- Publier les rapports d'audit externe de l'exercice 2017 sur le site web du CERSA.
- 3- Le Comité a souhaité que l'Auditeur motive dans son rapport les raisons pour lesquelles la recommandation antérieure relative à la mise à jour du manuel de procédures n'est pas appliquée.

2- DIVERS

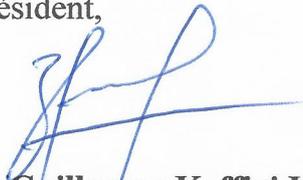
En divers, les points sur le niveau de réalisation des indicateurs ILD 3 relatif à la gestion financière ont été abordés notamment, le point sur la production des rapports intérimaires financiers (RIF) et le rapport des missions d'audit interne diligentées au CERSA.

Il a été noté que les RIF sont disponibles et le rapport d'audit interne est du premier trimestre 2018 en cours de finalisation.

Le comité d'audit a recommandé à la Direction du CERSA de prendre les dispositions idoines pour transmettre à temps tous les documents requis pour la prochaine réunion du comité.

Fait à Lomé, le 06 juin 2018

Le Président,



Prof. Guillaume Koffivi K. KETOH